

Challenge de France : le mot du délégué.

Septembre 2015,

« On me parle souvent de Challenge de France ; mais je n'arrive pas à trouver son règlement... », Voilà un courrier qui m'en rappelle quelques autres lus de temps à autre sur mon écran. De nombreux responsables de clubs se posent aussi cette question, alors que ce challenge concerne tous les Clubs sans exception. Depuis bientôt 25 ans avec des évolutions, il leur permet d'apprécier leur participation aux activités de la Fédération et de s'évaluer par rapport aux autres. Tous les clubs devraient marquer des points par une participation normale à la vie administrative des structures : présence aux Assemblées générales (CoDep, Ligue ou fédérale), en incitant leurs adhérents à s'abonner à notre revue Cyclotourisme ou en organisant une première balade, une première randonnée, une cyclo découverte (brevet fédéral, Audax ou BRM). Pourtant chaque année, 10% environ des clubs ne marquent aucun point....

Pour les randonneurs, les activités fédérales sont nombreuses afin de glaner quelques points : les Randonnées Permanentes labellisées - plus de 300 répertoriées-, les Mer-montagne, la participation aux divers brevets (BPF, BCN, des Parcs, européen, des 4 vents), aux concentrations nationales à label (Pâques, Pentecôte, Ascension..) ainsi qu'aux Voyages Itinérants. Combien de clubs réalisent des « séjours maison » et ne font pas homologuer de cartes de routes de VI. Les féminines de « Toutes à Paris » en ont découvert l'existence pour certaines ; elles en sont les ambassadrices maintenant dans leurs clubs.

Les plus sportifs ne sont pas oubliés dans ce challenge : les Cyclomontagnardes, les Mer-montagne, les Diagonales, les brevets de distance - fédéraux, Audax ou BRM-, les Vertes Tout-Terrain.

Et pour les clubs ayant des jeunes, les critériums départementaux, régionaux, nationaux, les concours de sécurité routière, la Semaine nationale et européenne des jeunes, le Trait d'union route et VTT et les rencontres inter-écoles alimentent aussi la cagnotte de points à condition que les structures n'omettent pas de transmettre les participations de leurs clubs à l'issue de ces manifestations.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12 rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Métro ligne 7 station Pierre et Marie Curie
Tél. : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99 - Internet : www.ffct.org - E-mail : info@ffct.org

Reconnue d'utilité publique depuis le 30 octobre 1978
Agréée du Ministère des Sports depuis le 30 novembre 1964
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28 juin 1991
Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" depuis le 4 avril 2006



Les séjours au gîte des 4 vents sont aussi porteurs de points comme les participations aux Semaines Fédérale et Européenne, les formations fédérales et départementales, les séjours « féminines » Ligue ou CoDep, les réunions Santé et Sécurité départementales, la participation au concours photo, au Prix Charles Antonin et tout événement ou manifestation exceptionnel (Toutes à Strasbourg, Tour cyclotouriste international,...).

Fin septembre et début octobre, l'ensemble des données étant parvenues, saisies et traitées (ratio du nombre de points / par le nombre d'adhérents de chacun des clubs) donne jour à 3 classements nationaux distincts. Les clubs sont affectés selon leur effectif à l'une des trois catégories : les limites sont fixées à 35, 75 adhérents et au delà. Début novembre, les 9 lauréats (3 or, 3 argent et 3 bronze de chaque catégorie) sont déclarés et récompensés lors de leur Assemblée Générale de Ligue. Les classements sont mis en ligne sur le site fédéral. Chaque club peut ainsi apprécier son positionnement. C'est alors que de nombreux courriers m'interpellent afin de connaître le décompte du total des points attribués ; des écarts existent parfois, la transmission des données n'ayant pas été assurée ; les Ligues ou CoDep souhaitent avoir le classement spécifique de leurs clubs afin d'en faire un commentaire lors des AG ou de réunions spécifiques ; certaines structures ont même émis l'idée d'utiliser ces résultats dans le cadre de leur challenge local,...

Dans chaque ligue, à l'instigation de Jean-Pierre Guillot aujourd'hui disparu, est attribué un trophée régional par catégorie, sur la base du classement national, excluant les lauréats récompensés au national. 66 trophées sont ainsi remis annuellement dans l'ensemble des ligues. Certaines d'ailleurs, attribuent des récompenses complémentaires aux seconds et troisièmes localement, permettant de valoriser les activités fédérales et le Challenge de France auprès de leurs clubs.

Le règlement, les résultats et les fiches spécifiques sont disponibles dans l'espace fédéral, rubrique « Gestion documentaire » / « commission Grandes manifestations ».

JM Rogez
Délégué Fédéral au Challenge de France

